



Département  
de la Vendée

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DES HERBIERS

Envoyé en préfecture le 13/12/2024

Reçu en préfecture le 13/12/2024

Publié le

ID : 085-218501096-20241209-2024DECDEL35-DE



Date de la convocation : 3 décembre 2024  
Séance du Conseil Municipal : 9 décembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le neuf décembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Ville des HERBIERS s'est réuni dans la salle des conseils de la mairie des Herbiers, sous la présidence de M. Christophe HOGARD, Maire.

Présents : Christophe HOGARD - Luc SOULARD - Angélique RICHARD - Patrice BOUANCHEAU (sauf aux délibérations 34 et 35) - Magali LOISEAU - Jean-Yves MERLET - Odile PINEAU - Stéphane RAYNAUD - Estelle SIAUDEAU – Roger BRIAND - Hélène CHENAIS - Jean-Marie GRIMAUD – Pierrick THOMAS - Jean-Marie GIRARD - Véronique BESSE – Angélique BOISSELEAU - Isabelle CHARRIER-FONTENIT - Maryvonne GUERIN - Fanny GIRARD - Karine LOIZEAU – Lilian BOSSARD – Marietta BOONEFAES – Jean-Marie RAUTUREAU – Marie-Annick MENANTEAU - Steven BARTHELEMY – Laurence MARTINEAU - Fabrice ABRAHAM – Joseph LIARD - Marie-Bernadette RIVIERE

Excusés : Christophe VERONNEAU donne pouvoir à Isabelle CHARRIER-FONTENIT  
Aurélie PAQUEREAU donne pouvoir à Marie-Bernadette RIVIERE  
Julie MARIEL-GODARD  
Etienne BLANCHARD

Nombre de conseillers en exercice : 33  
Nombre de conseillers présents : 29  
28 aux délibérations 34 et 35  
Nombre de conseillers votants : 31  
30 aux délibérations 34 et 35

Secrétaire de séance : Laurence MARTINEAU

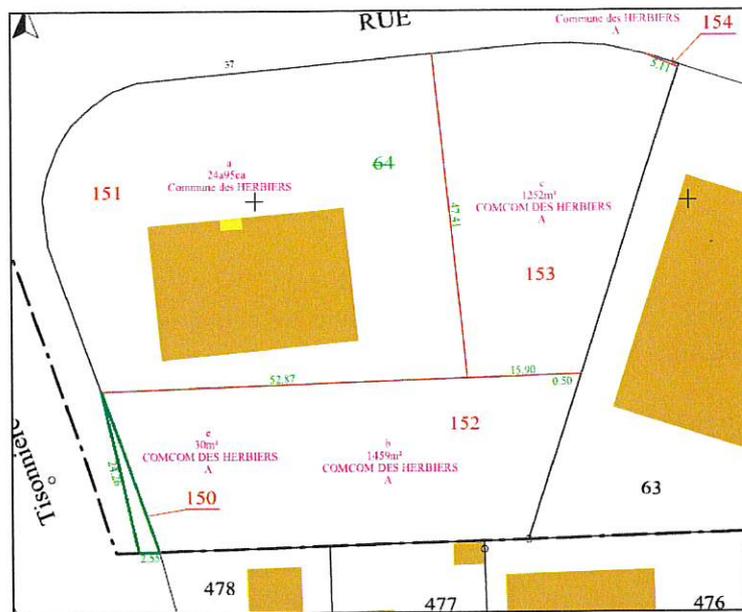
### **35- DÉSAFFECTATION ET DÉCLASSEMENT D'UNE PORTION D'ESPACE PUBLIC SISE RUE DE LA TISONNIÈRE EN VUE D'UNE VENTE FUTURE**

Par délibération n° 27 du 1er juillet 2024, le Conseil municipal a approuvé la cession de portions de parcelles sises zone de la Buzenièrre au profit de la Communauté de Communes du Pays des Herbiers.

Lors d'un rendez-vous sur site avec le géomètre pour définir les limites à céder, il a été évoqué la nécessité d'une nouvelle régularisation dans ce dossier dans le cadre de l'alignement de la rue de la Tisonnière.

Ainsi, il est proposé de désaffecter et déclasser ladite portion d'espace public cadastrée section AS numéro 150 d'une contenance de 30 m<sup>2</sup> en vue d'une vente future au profit de la Communauté de Communes du Pays des Herbiers, en complément de la délibération prise lors du précédent Conseil municipal du 1<sup>er</sup> juillet 2024.

Il est donc demandé au Conseil Municipal de constater la désaffectation puis de prononcer le déclassement de cette portion d'espace public en vue de sa cession future.



LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'article L.141-3 alinéa 2 du code de la voirie routière,

Vu l'article L.2141-1 du code général de la propriété des personnes publiques,

Vu l'avis favorable de la commission Aménagement de la ville et grands travaux du 25 novembre 2024,

Considérant que cette portion d'espace public n'est pas à l'usage du public,

Vu le rapport de Maryvonne GUERIN,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ :

- constate la désaffectation de cette portion d'espace public de 30 m<sup>2</sup> située rue de la Tisonnière en vue d'une vente future,
- prononce le déclassement de cette portion d'espace public,
- autorise M. le Maire, ou l'Adjoint délégué, à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Laurence MARTINEAU  
Secrétaire de séance

Pour copie conforme,  
Christophe HOGARD  
Maire

Transmis en Préfecture le : 13 DEC. 2024  
Publié électroniquement le : 13 DEC. 2024